



L'APAPEC, a été fondée en 1962 (et déclarée en 1965) par le chanoine *Joseph Estournet* avec pour objet de : « *faire connaître le Père Courtet, sa vie, son œuvre et honorer sa mémoire* ». La béatification (en 1981) et la canonisation (en 1987) ont étendu sa mission. Elle œuvre dans l'espoir de participer à l'annonce de la **Bonne Nouvelle** pour laquelle Guillaume Courtet (1589-1637) et ses compagnons ont voulu donner leur vie. La **recherche** sur les contextes historiques, sociologiques, religieux fait partie de son objet. Elle **organise** des fêtes, des journées de réflexion, des études, des coopérations internationales. Elle **édite** et **diffuse** divers documents par voie d'imprimerie, d'audiovisuel, d'Internet. Elle **anime** le *Sanctuaire St-Guillaume Courtet* à Sérignan depuis sa création en 1997.

Si vous souhaitez **participer** aux actions de l'APAPEC vous pouvez demander à **adhérer** ou à **renouveler** votre adhésion. Vous recevrez alors le « **bulletin de l'APAPEC** » et toutes les informations sur les activités organisées ainsi que les invitations à participer aux assemblées générales et leurs comptes rendus détaillés. Si vous indiquez une **adresse de courriel** vous recevrez de plus, environ 4 fois par an (moyenne depuis 2003) la « **Lettre de l'APAPEC** ».

Les **cotisations** de ses membres constituent la source essentielle des revenus de l'association, les activités étant généralement organisées à prix coûtant (ou moins) afin de répondre au mieux à son objectif déclaré. Il y a des cotisations pour « couple »*, pour non imposables**, pluriannuelles,... Si vous êtes imposable un « reçu fiscal » vous permettra de **réduire vos impôts de 66% de votre versement*****. Il en est de même pour les « *dons manuels* » même importants. Pour les « *legs* », nous consulter.

* Cotisation « couple » : les deux membres du couple sont alors tous deux membres de l'APAPEC mais ils ne reçoivent qu'un envoi de documents

** Cotisation « Non imposable » : cette qualification restera confidentielle et n'apparaîtra pas dans les listes de membres

*** **Le formulaire rempli est nécessaire pour la délivrance du reçu fiscal** que ce soit pour un don ou pour une cotisation



APAPEC - FORMULAIRE de RENOUELEMENT, d'ADHÉSION ou de DON

Le remplir soigneusement aide beaucoup les bénévoles qui gèrent l'association.

La cotisation imposable minimum est en fait à 10,2 € (30 € - 66%)

N'hésitez pas à majorer selon vos possibilités. Merci

IDENTITÉ

M, M^{me}, M^{lle}, M et Mme,

NOM :

Prénom(s) :

ADRESSE COMPLÈTE

Merci de cocher cette case pour nous signaler une **modification** (adresse, courrier électronique, téléphone, ...)

Facultatif (mais recommandé)

Profession(s) :

Tél. : ☎

Année(s) de naissance :

Courriel : ✉@.....

- demande(nt) à adhérer, pour 2022, (et éventuellement 2023, 2024) à l'APAPEC en qualité de : ☞
- renouvelle(nt) l'adhésion, pour 2022, (et éventuellement 2023, 2024) à l'APAPEC en qualité de : ☞
- souhaite(nt) seulement faire un don. Comme pour les cotisations, un reçu fiscal vous sera envoyé à partir de 30 €



<i>Pour les adhésions merci de cocher la case de votre choix</i>	Reçu fiscal***	Non imposable**
<input type="checkbox"/> Membre actif	à partir de 30 € / an	à partir de 10 € / an
<input type="checkbox"/> Membres actifs couple*	à partir de 50 € / an	à partir de 15 € / an
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	à partir de 85 € / an	à partir de 30 € / an
<input type="checkbox"/> Membres bienfaiteurs couple*	à partir de 130 € / an	à partir de 45 € / an
<input type="checkbox"/> Membre donateur	à partir de 200 € / an	à partir de 70 € / an
<input type="checkbox"/> Membres donateurs couple*	à partir de 300 € / an	à partir de 100 € / an
<input type="checkbox"/> Membre institutionnel	à partir de 35 € / an	à partir de 35€ / an

Somme versée :€. Mode de paiement : chèque espèces

Signature

Libeller le chèque à l'ordre de « *APAPEC* » et l'adresser joint à ce formulaire à

✉ APAPEC, 45, Place St-Guillaume Courtet, F- 34410 SÉRIGNAN ✉